

R044/2023/

OBJECTIFS

Mémoriser les grands principes du Bien-être Animal et savoir identifier les comportements en élevage volaille de chair

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Acquérir des notions sur les moyens concrets d'amélioration du bien-être animal en élevage. Approfondir les connaissances sur la prévention et la gestion d'une atteinte du bien-être animal en lien avec la santé et l'environnement.

PUBLIC

Futurs référents Bien-être dans les élevages avicoles.

Modalités

1 jour (7 heures)
14/11 ou 14/12 à Schiltigheim ou 05/12/2023 à Saint-Croix-en-Plaine

9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Repas : restaurant d'entreprise (à charge du participant)

Intervenants :

Arnaud SCHMITT,
Vétérinaire, Cabinet vétérinaire
FILI@VET

Coût de la formation : 200 € (nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **40 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Salarié d'une entreprise affiliée Ocapiat (ex-FAFSEA) : **150 € (prise en charge partielle possible)**

Autre salarié/particulier : **200 €**

Contenu :

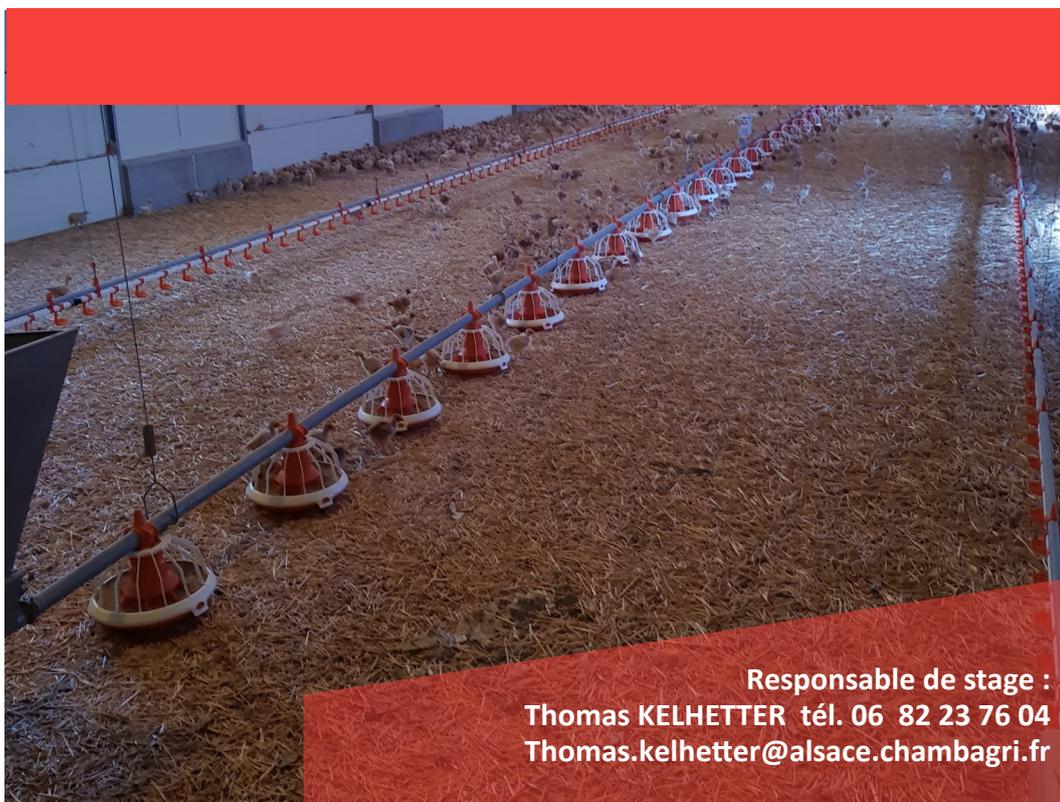
- ◇ Rappel des 5 libertés fondamentales
- ◇ Facteurs de variation de la performance et liens avec le bien-être
- ◇ Importance du bien-être animal en élevage dans l'amélioration de la production
- ◇ Identification des comportements, Gestion de la douleur, gestion des animaux malades

Méthodes pédagogiques :

Présentation, retours d'expériences, vidéos.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaire d'évaluation en fin de formation



Responsable de stage :
Thomas KELHETTER tél. 06 82 23 76 04
Thomas.kelhetter@alsace.chambagri.fr



Formation
BIEN-ÊTRE ANIMAL

par **vivea** & **OCAPIAT**

Formation cofinancée par :



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires Référent handicap :
Isabelle LEITZ (03 88 19 17 17)



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>